

211C2196
FR0000120560-FS0797

6 décembre 2011

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 décembre 2011, la société Mondrian Investment Partners Limited (Fifth Floor, 10 Gresham Street, EC2V 7JD Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 décembre 2011, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir pour le compte desdits clients, 1 668 207 actions NEOPOST représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEOPOST sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 32 999 791 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.